

Centre Public d'Action Sociale



TRIMESTRIEL

Janv - Fév - Mars

2009

Numéro 39

BELGIQUE-BELGIE

P.P

LIEGE

9/2753

Bureau de dépôt:

LIEGE X

P705096

Périodique du C.P.A.S de Liège

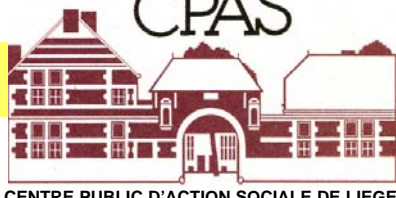
Dossier

Maintien à Domicile : Nouveaux services



Le journal de «Coup d'Envoi»
gème numéro en annexe

CPAS



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE

Cellule
Communication

Les nouveaux services de Maintien à domicile :

Service de gardes à domicile, Service de gardes d'enfants malades.

Depuis quelques mois, le département du Maintien à Domicile de notre CPAS a encore élargi la palette des services qu'il met à disposition de la population liégeoise en particulier en faveur des personnes âgées, malades, handicapées ou qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial et autre.

Focus sur deux nouveaux services - celui des gardes à domicile et celui des gardes d'enfants malades.

Samantha CORREIA, Garde d'enfants malades à domicile



- En quoi consiste votre travail ?

- Cela consiste à garder les enfants malades à leur domicile. Quand ils sont malades et sous certificat médical, je me rends au domicile des parents qui m'expliquent ce dont souffre l'enfant, les médicaments qui doivent lui être administrés. Durant la journée de garde, j'occupe l'enfant, en regardant la télévision avec lui, en réalisant des bricolages ou en lui faisant la lecture. Je dois bien sûr veiller à ce qu'il se nourrisse bien et à ce qu'il se repose. Bref, notre travail

consiste à faire tout ce qu'un parent fait. . Nous devons aussi être en mesure de contacter à tout moment les parents en cas de problème.

- Quelle formation avez-vous reçue pour pouvoir exercer ce métier ?

- J'ai reçu une formation de puéricultrice. On nous apprend à nous occuper des enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à 6 ans. Pour cela, il s'agit de parvenir à comprendre très rapidement leurs besoins et leurs désirs. Les

cours que l'on reçoit sont techniques : par exemple, comment bien tenir les bébés quand il faut leur donner les soins nécessaires ou les laver. Nous devons aussi passer une formation en secourisme, ce qui peut s'avérer très utile : si un enfant a un malaise, il est indispensable d'agir immédiatement. Nous recevons également un cours de psychologie qui permet de parcourir toutes les étapes du développement mental d'un enfant. En outre, la formation dispense un certain nombre d'autres cours un peu plus généraux. Mais avant toute chose, je pense qu'il faut avoir le métier dans le sang. Il est évident que cela ne sert à rien de suivre une telle formation si l'on n'aime pas les enfants.

- Pour quelle raison a-t-on créé ce service au sein du CPAS ?

- Parce que la demande pour ce type de service est importante et je pense qu'il n'y a pas assez de puériculteur(trice)s pour répondre à la demande.

- Quelles sont les conditions qu'un parent doit remplir pour pouvoir en être bénéficiaire ?

- Il n'existe pas de conditions particulières. Le service est ouvert à toute la population liégeoise. Peu importe s'il s'agit de bénéficiaires de l'aide sociale du CPAS ou non. Mais il est clair que les tarifs varient en fonction des revenus du ménage. En outre, nous réservons la priorité aux allocataires sociaux et aux enfants des membres du personnel de notre CPAS. Pour le reste de la population, nous travaillons en collaboration avec le service de garde d'enfants malades de la Ville de Liège.

- Cependant, il est nécessaire que les parents de l'enfant malade puissent justifier leur absence en journée pour pouvoir bénéficier de vos services...

- En effet, le parent concerné doit avoir une raison valable pour s'absenter : soit qu'il doive

se rendre à son travail ou à un rendez-vous médical ou qu'il doive se déplacer dans le cadre d'une recherche d'emploi. Cela dit, nous pouvons être confrontés à des cas exceptionnels. Ainsi, un papa s'est adressé à

« Nous intervenons en faveur des enfants qui sont momentanément empêchés d'aller à l'école ou à la crèche à cause de la maladie. Nous intervenons durant 5 jours de suite au maximum. »

nous parce que son épouse était partie et l'avait laissé seul avec ses quatre enfants dont trois souffraient d'un handicap assez important. Évidemment, il s'est retrouvé très vite débordé et nous avons donc décidé d'accepter sa demande même si elle ne remplissait pas les critères nécessaires. Nous savions que cela serait une solution de dépannage d'autant que les enfants ne sont pas malades.

- Un handicap n'est pas considéré comme une raison valable pour que vous interveniez ?

- Non. Nos interventions sont limitées dans le temps. Donc, nous intervenons en faveur des enfants qui sont momentanément empêchés d'aller à l'école ou à la crèche à cause de la maladie. Nous intervenons durant 5 jours de suite au maximum. Et bien entendu, l'enfant concerné doit être sous certificat médical.

- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

- Je dirais que dans le cadre précis de notre service, nous n'avons pas vraiment le temps de nous attacher aux enfants que nous gardons. Mais ce n'est pas vraiment une difficulté. Disons que c'est une autre manière de travailler comparativement au travail



qu'une puéricultrice effectue lorsqu'il s'agit de garder des enfants sur une période beaucoup plus longue. Ici, le fait de changer de familles, nous permet de sans cesse rencontrer de nouveaux enfants et personnellement j'aime beaucoup travailler dans ce cadre.

« Le service est ouvert à toute la population liégeoise. Peu importe s'il s'agit de bénéficiaires de l'aide sociale du CPAS ou non. Mais il est clair que les tarifs varient en fonction des revenus du ménage. »

- Et les enfants concernés vous acceptent-ils immédiatement ?

- En ce qui me concerne, je n'ai jamais éprouvé la moindre difficulté à cet égard. Mais peut-être est-ce une question de vocation ! (Rires) En fait, je pense avoir trouvé la mienne dès l'âge de 6 ans, le jour où ma

petite sœur est venue au monde. Je me suis toujours occupé d'elle et j'ai su très tôt que je voulais faire le métier que je fais actuellement.

Comment s'organise votre travail ?

- Nos journées peuvent être longues. La garde débute à 7h30 et peut s'achever vers 19h30. C'est pour cette raison que nous sommes généralement deux à nous relayer sur la même journée. En début de journée, nous faisons en sorte de nous présenter au domicile familial un peu avant le départ des parents afin que ceux-ci nous expliquent ce que nous devons savoir : quels médicaments donner à l'enfant et quand les donner, nourriture, vêtements, etc. Nous prenons soin de noter sur une fiche récapitulative le déroulement de la journée. Ainsi, le soir, les parents sont rassurés par le travail que nous accomplissons.

Propos recueillis par SK.



L'Or BELANGA,

Service des gardes à domicile



- Pouvez-vous expliquer le travail que vous faites dans ce service ?

- Nous nous rendons essentiellement chez les personnes âgées - pas forcément celles qui ont des problèmes de santé mais celles qui ont tout simplement besoin d'aide. C'est là que nous rencontrons le plus de demandes. D'autres services du CPAS orientent leur travail sur les familles à l'instar des services des gardes d'enfants . Mais cela dit, nous pouvons aussi nous occuper de personnes qui ne sont pas particulièrement âgées mais qui souffrent par exemple d'un handicap et qui ont donc besoin de notre aide. Nous sommes disponibles 24h/24h. Mais notre travail est différent de celui des aides familiales. Nous donnons les repas, nous les mettons au lit le soir, nous effectuons les toilettes quand c'est urgent. Mais l'essentiel de notre travail consiste à surveiller ces personnes. Il faut

« nous pouvons aussi nous occuper de personnes qui ne sont pas particulièrement âgées mais qui souffrent par exemple d'un handicap et qui ont donc besoin de notre aide. »

éviter qu'elles ne chutent. De même, si elles souffrent du diabète, nous devons être atten-

tifs à leur alimentation. Nous veillons aussi à ce que ces personnes prennent bien leurs médicaments, etc.

- Qu'en est-il de votre horaire de travail ? Comment vous organisez-vous ?

- Notre service est à la disposition des personnes 24 heures sur 24. Mais un garde à domicile ne peut prester que 8 heures de suite chez une même personne. Les tranches horaires sont de 7h00 à 14h00, puis de 14h00 à 22h00 et de 22h00 à 7h00 ou 7h30 pour les gardes de nuit. Le service minimum par jour est de 2 heures. C'est pour cette raison que nous avons mis en place un système de garde alternée qui permet aux travailleurs du service de se relayer en cas de besoin.

- Qu'est-ce qui différencie votre travail de celui des aides familiales ?

- Contrairement à nous, les aides familiales peuvent sortir du domicile de la personne pour faire des courses ou effectuer des démarches administratives. Sauf cas d'urgence - par exemple lorsque la personne à besoin de médicaments - les gardes à domicile ne peuvent pas quitter le domicile de la personne aidée durant la garde. Nous jouons un rôle complémentaire et de relais par rapport aux aides familiales.

- Quelle formation avez-vous suivie ?

- Nous suivons la même formation que celle destinée aux aides familiales : «aides et soins à domicile en collectivité». Notre formation nous permet aussi de travailler en maisons de

« À domicile, il est évident que la communication se développe beaucoup plus facilement parce que nous consacrons tout notre temps à une même personne. »

repos. Nous avons également la possibilité de travailler en milieu hospitalier à condition d'obtenir le «Passeport d'aide-soignant».

- Dans le cadre de votre fonction êtes-vous amenés à prodiguer des soins infirmiers ?

- Non. Nous pouvons uniquement pratiquer des toilettes simples lorsque le bénéficiaire à eu un accident.

- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

- Il n'y a pas vraiment de difficultés particulières. Je vous disais que le service est disponible pour les personnes qui ont besoin d'aide 24h/24. Ce qui implique que nous pouvons être appelés à tout moment pour effectuer une garde. C'est parfois un peu compliqué lorsque nous avons une vie familiale. Mais en général, cela se passe très bien.

- Comment se fait-il que vous pouvez être appelés à n'importe quel moment ? Vos horaires ne peuvent-ils pas être planifiés ?

- Bien sûr que les prestations sont planifiées. Mais il arrive que l'on doive répondre à une demande urgente. Dans ce cas, on peut me téléphoner lors d'une journée de congé pour y

répondre. Nous sommes trois gardes-malades qui travaillons au sein du service ce qui permet une certaine flexibilité en cas d'urgence ou de demandes de dernière minute.

- Qu'est-ce qui vous plaît dans votre travail ?

- Définitivement le contact humain. Le travail à domicile est quand même très différent de celui que l'on effectue en maison de repos où tout est très planifié et où il est pratiquement impossible de parler avec les pensionnaires plus de cinq minutes ! À domicile, il est évident que la communication se développe beaucoup plus facilement parce que nous consacrons tout notre temps à une même personne.

- Et j'imagine aussi que vous développez ce contact parce que vous vous occupez de ces personnes sur des périodes relativement longues...

- Effectivement, nous pouvons suivre une même personne sur une très longue période de temps. Mais si nous nouons des contacts privilégiés avec les personnes que nous gardons c'est aussi parce que nous constituons une équipe réduite qui se relaye. Nous parvenons ainsi à très bien connaître nos bénéficiaires.

- Vous arrive-t-il aussi de suivre une personne sur des périodes plus courtes ?

- Malheureusement, il nous arrive aussi de garder des personnes en fin de vie et là elles peuvent partir très vite. Dans ce cas, nous accompagnons la personne durant quelques mois ou quelques semaines seulement.

Propos recueillis par SK.

En résumé :

Tout ce que vous devez savoir si vous souhaitez bénéficier de ces nouveaux services à domicile

- Service de gardes à domicile

Ce service existe depuis juin 2008 et emploie actuellement 3 gardes-malades. Celles-ci, formées au même titre que les aides familiales, interviennent chez des personnes dépendantes afin de les maintenir dans des conditions optimales de sécurité et d'hygiène en collaboration avec la famille et d'autres services du maintien à domicile. Pour ce faire, elles sont amenées à veiller à la prise de médicaments, préparer et donner les repas, assurer le confort moral de la personne et de sa famille et, si possible, l'aider à utiliser le temps de manière qualitative.

La durée minimale d'une prestation est de deux heures.

Les gardes peuvent intervenir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et ce, sans nombre d'heures maximum.

Le prix est fixé, après enquête sociale, en fonction des revenus du ménage. Il varie entre 3 € et 7 €/ heure en semaine, 3,30 € et 7,70 € le week-end. Une nuit (22h à 7h) du lundi soir au samedi matin coûte 30€ et 40€ du samedi soir au lundi matin.

Renseignements :

Julie Trinon (assistante sociale) ou
Béatrice Toscanne (agent administratif)
au 04/220.58.93.

Service de gardes d'enfants malades

Depuis novembre 2008, 2 puéricultrices sont amenées à garder les enfants malades dont les parents doivent se rendre au travail, en formation ou à des rendez-vous dans le cadre d'une recherche d'emploi.

Elles peuvent intervenir entre 7h30 et 18h30 avec un minimum de 4 heures et un maximum de 9 heures par jour.

La priorité est accordée aux allocataires sociaux et au personnel du CPAS.

Le barème appliqué va de 2,56 € à 36,14€ par journée en fonction des revenus du ménage.

Renseignements :

Julie Trinon (assistante sociale) ou
Béatrice Toscanne (agent administratif)
au 04/220.58.93.

Ces services font partie des services de maintien à domicile et s'adressent uniquement aux personnes vivant sur le territoire communal liégeois.

RAPPEL DES AUTRES SERVICES DU MAINTIEN A DOMICILE AU CPAS DE LIEGE

Tous ces services sont ouverts à tous les habitants de la Ville de Liège, quels que soient leurs revenus. Les principaux services sont :

✓ Le Centre de Coordination de Soins et Services à domicile

Sa mission essentielle est d'organiser le maintien à domicile de toute personne en perte d'autonomie et d'assurer une collaboration optimale entre tous les intervenants (médecins, aides familiales, infirmières, garde-malades, entourage de la personne,...)

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél : 04/220.58.48 FAX 04/220.58.51

✓ Les soins à domicile

Une équipe d'infirmier(ère)s prodiguent des soins 7 jours sur 7 (injections, pansements divers, toilettes, remises au lit, prises de sang,...)

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél: 04/220.58.60

✓ Service de prêt de matériel sanitaire

Le CPAS met à disposition des personnes qui en ont besoin des chaises percées, gadots, béquilles, humidificateurs et aérosols.

Une contribution mensuelle et une caution sont demandés en fonction de la valeur du matériel et de la situation financière du bénéficiaire.

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél: 04/220.58.60

✓ Les aides familiales

Quelques 160 aides familiales accomplissent les actes de la vie quotidienne qui permettent aux bénéficiaires de maintenir une qualité de vie certaine (courses, entretien du linge et du logement, préparation de repas, aide à la toilette, etc ..)

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél : 04/220.58.50 - 04/220.58.52 - 04/220.69.47 - 04/220.69.53 - 04/220.58.84

✓ Les repas à domicile

Livraison de repas complets, 7 jours sur 7 ou selon la convenance de personnes âgées, handicapées ou momentanément en difficultés pour quelque raison que ce soit (maladie, accident, etc...)

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél :04/227.62.37 - 04/220.69.32



✓ Services d'aides ménagères

Les aides ménagères apportent une aide au nettoyage du logement des bénéficiaires se trouvant ponctuellement dans l'incapacité de les accomplir pour des raisons sociales ou de santé. Le service est octroyé sur base d'une enquête sociale.

Le tarif appliqué dépend des revenus du ménage. Ce service travaille en collaboration avec les autres services du maintien à domicile.

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél. : 04/220.58.00 - 04/220.69.54

✓ Le service ELIS

Ce service comprend 3 départements :

1) Les jardiniers :

Des jardiniers peuvent être mis à disposition des familles et des personnes en difficulté. Ils réalisent des travaux de tonte de pelouses, de taille de haies, de désherbage des abords de l'habitation, du bêchage des jardins et potagers, etc.

2) Aménagement des locaux :

Des aides-techniciens peuvent être mis à disposition des familles ou des personnes en difficultés afin de maintenir leur logement dans un état satisfaisant ou de l'améliorer. Ils effectuent également des travaux de dépannage : plomberie, tapissage, peinture, menuiserie et, en saison, jardinage.

3) Le transport social :

Sa mission est de véhiculer et d'accompagner les personnes en perte d'autonomie lors d'examens médicaux, de démarches de courses, ...

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél. : 04/220.58.00 - 04/220.69.54

SOINS DE SANTE : RAPPEL : TICKET MODERATEUR - TIERS PAYANT

Dans les honoraires des médecins et prestataires de soins sont comprises plusieurs parties. La première, la partie légale, comprend le montant remboursé par la mutuelle et le montant à charge du patient que l'on appelle le ticket modérateur. A ce tarif légal, selon le praticien, s'ajoutent parfois des suppléments qui sont alors à charge du patient.

Pour obtenir le remboursement, le patient doit faire parvenir à sa mutuelle l'attestation de soins qui lui est remise par le médecin lors de la consultation.

Le tiers payant est un système qui permet au patient de ne pas avancer ce montant lors de sa visite chez le médecin, à la pharmacie ou à l'hôpital. Le patient ne paie alors que le ticket modérateur. Ce système s'adresse :

- ✓ aux bénéficiaires de la GRAPA,
- ✓ aux bénéficiaires de l'intervention majorée (ancien statut VIPO),
- ✓ aux bénéficiaires d'une allocation d'handicapé,
- ✓ aux bénéficiaires du revenu d'intégration,
- ✓ aux bénéficiaires du chômage depuis plus de 6 mois.

Pour ce faire, le patient doit en faire la demande au prestataire de soins. Celui-ci fera les démarches nécessaires auprès de la mutualité du patient. Il n'est cependant pas obligé de l'appliquer.

Liège GoSpel Session, un concert unique!

Une sortie proposée à tous les bénéficiaires du CPAS de Liège pour la somme de 1.25 €!
(Un coupon vous sera fourni par article27)

✓ **Samedi 9 mai 2009**

Rendez-vous à 17h30... concert de 18h à 20h (20 places disponibles)

Lieu : 400, rue du moulin 4000 Liège

RESERVATION OBLIGATOIRE avant le 1er mai 2009 au 04/220.59.36 (Justine Marotta)

Toutes les informations pratiques vous seront communiquées par courrier après votre inscription
Un animateur «d'Article 27» sera sur place pour vous accueillir et encadrer le groupe durant toute la durée de l'activité.



Visite du Musée GRAND CURTIUS de Liège



«La quantité et la qualité exceptionnelle des collections réunies au sein du Grand Curtius révèlent une grandeur à laquelle Liège ne peut être dissociée. Ces objets sont l'expression d'un savoir-faire artistique et technique que l'on peut associer aux pages les plus remarquables de l'histoire de la cité, de la principauté et du pays de Liège.»

Deux visites guidées du musée sur le thème de l'art médiéval sont proposées à tous les bénéficiaires du CPAS de Liège pour la somme de 1.25€!
(Un coupon vous sera fourni par Article 27)

A la découverte de l'art médiéval !

Lundi 27 avril 2009

✓ Visite 1 : 9h45 - 11h (15 places disponibles)

✓ Visite 2 : 13h45 - 15h (15 places disponibles)

Lieu : Musée Grand Curtius quai de Maastricht, 13 4000 Liège

RESERVATION OBLIGATOIRE avant le 17 avril 2009 au 04/220.59.36 (Justine Marotta)

Toutes les informations pratiques vous seront communiquées par courrier après votre inscription.
Un animateur «d'Article 27» sera sur place pour vous accueillir et encadrer le groupe durant toute la durée de l'activité.



Programme des deux semaines de Stage

✓ «Trois petits tours et puis s'en vont... à la bibliothèque ! »

4 jours à la découverte d'un type de Culture Artistique

Nous avons décidé cette année d'orienter le projet "porte ouverte sur la lecture, porte ouverte sur les bibliothèques", vers la mise en scène et non plus l'écriture.

Pour ce faire nous avons choisi l'utilisation de la marionnette, art primitif auquel chacun d'entre nous est confronté depuis sa plus tendre enfance. Grâce à ce projet, les enfants ne seront plus spectateurs mais acteurs, décorateurs, marionnettistes !

Programme : Rencontre avec Claude K. Dubois auteur-illustrateur jeunesse, adaptation d'un de ses livres en spectacle de marionnettes : atelier création de marionnettes, mise en scène et préparation d'un spectacle. Une visite à la librairie «la Parenthèse» de Liège est également prévue. A cette occasion, chaque enfant pourra choisir un livre de l'auteur, offert par l'ASBL «Article 27 - Liège».

Planning du stage :

Les 7, 8, 9 et 10 avril 2009 de 9h30 à 12h30

Ce stage est conseillé aux enfants âgés de **6 à 10 ans**.

Lieu : Bibliothèque pour Enfants des Chiroux
1 Rue des Croisiers, 4000 Liège

✓ «Dino... Dinosaures ! »

4 jours à la découverte d'un type de Culture des Savoirs

Nous avons décidé cette année d'orienter le projet "porte ouverte sur la lecture, porte ouverte sur les bibliothèques", vers la découverte des savoirs.

Pour ce faire nous avons choisi de nous rendre au musée des Sciences Naturelles de Bruxelles et de visiter une exposition consacrée aux dinosaures. Grâce à ce projet, les enfants auront l'occasion d'apprendre plein de choses sur ces créatures fascinantes tout en s'amusant!

Programme : Visite du Musée des Sciences Naturelles de Bruxelles et d'une exposition sur les Dinosaures, animations spéciales pour enfants. Matinée créatives : réalisation de Dinosaures en papiers mâché, jeux et lecture de livres sur le thème des animaux de la préhistoire,...

Planning du stage :

- le 14 avril de 8h30 à 16h visite du musée, déplacement en car (prévoir son pique-nique et sa collation)
- les 15, 16, et 17 avril 2009 de 9h30 à 12h30 matinées créatives

Ce stage est conseillé aux enfants âgés de **6 à 12 ans**.

Lieu : Espace lecture et Langage
2 Place de la Libération, 4020 Droixhe



SERVICE D'ACTIVITES CITOYENNES DE DROIXHE

Le 13 mars dernier, le Service d'Activités citoyennes de Droixhe (S.A.C.) a inauguré ses tous nouveaux locaux.

Membre de l'asbl la Régie des Quartiers de Liège, le S.A.C. de Droixhe s'adresse à un public adulte en rupture socioprofessionnelle cherchant à retrouver une dynamique et une motivation à rejoindre le monde du travail.

Le service met en place des formations préqualifiantes dans les secteurs du bâtiment, de l'entretien des espaces verts et en nettoyage. Il propose également de nombreuses autres activités à ses stagiaires : cours de remise à niveau en français et en mathématiques, initiations en informatiques, visites d'entreprise, des modules de recherche active d'emploi.

Depuis quelques années, les locaux du S.A.C. de Droixhe étaient devenus beaucoup trop exigus pour le volume des activités qui y étaient développés. C'est pour cette raison que le service vient de se doter de nouveaux locaux - d'une surface totale avoisinant les 950 m²- appartenant la Maison Liégeoise et qui étaient jusque là inoccupés.

Des travaux de réaménagement ont été nécessaires. Ils ont été entièrement effectués par les stagiaires du service : carrelage, plafonnage, peinture, tapissage, installations de nouvelles cloisons et portes. Le chantier a débuté en juin 2008 et a coûté à ce jour quelque 8.000 € investis sur les subsides de fonctionnement du service.

Grâce à ces nouveaux locaux, le S.A.C. de Droixhe sera en mesure d'améliorer ostensiblement son fonctionnement en tant que régie de quartier. Une nouvelle permanence sociale sera mise en place.

Pour toute demande de renseignements ou pour fixer un rendez-vous, contactez madame Catherine Maréchal, Médiatrice sociale et responsable du service :

S.A.C. de Droixhe

Avenue de Lille 2/1 - 4020 Liège

Tél. 04/341.43.50

Fax. 04/342.76.86

E-mail : regie.quartier.droixhe@skynet.be



LE S.A.C. de Droixhe c'est :

- ✓ Des activités visant à améliorer le cadre de vie, la convivialité et l'exercice de la citoyenneté dans notre quartier.
- ✓ Des activités contribuant à l'insertion socio-professionnelle des stagiaires en leur offrant une formation encadrée par une équipe de professionnels
- ✓ Des cours théoriques et pratiques
- ✓ Des stages en entreprise
- ✓ Des contrats de formation à temps plein de trois mois renouvelable 3 fois maximum.

Toute personne inscrite comme demandeuse d'emploi et habitant prioritairement à Droixhe peut devenir stagiaire au S.A.C.